



Revue rapide : Comment les juridictions concernées ont-elles traité les cas de COVID-19 qui avaient été testés positifs auparavant, dans le contexte de la réexposition/réinfection?

Préparé par : le Centre de collaboration nationale des méthodes et outils

Date : 29 mai 2020

Citation suggérée :

Centre de collaboration nationale des méthodes et outils. (2020). *Revue rapide : Comment les juridictions concernées ont-elles traité les cas antérieurement positifs de COVID-19, dans le contexte de la réexposition/réinfection?* <https://www.nccmt.ca/fr/referentiels-de-connaissances/covid-19-rapid-evidence-service>.

Veillez noter : Cette revue a peut-être été mise à jour. Consultez la version la plus récente de cette revue en visitant le Service rapide de données probantes sur la COVID-19 du Centre de collaboration nationale des méthodes et outils, au lien ci-dessus.

© 2020. Centre de collaboration nationale des méthodes et outils, Université McMaster. Tous droits réservés.

Le Centre de collaboration nationale des méthodes et outils (CCNMO) est hébergé par l'Université McMaster et financé par l'Agence de santé publique du Canada. Les vues exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence de la santé publique du Canada.

Cette revue rapide est destinée à des fins d'information générale seulement. Les renseignements qui figurent dans la présent revue rapide sont fournis « en l'état » et l'Université McMaster ne fait aucune garantie, promesse et/ou représentation de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, quant à la nature, la norme, l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité ou autre des renseignements fournis dans la présent revue rapide ni quant à la pertinence ou autre des renseignements par rapport à des circonstances particulières. L'Université McMaster n'accepte aucune responsabilité quant à l'exactitude, au contenu, à l'exhaustivité, à la légalité, à la fiabilité ou à l'utilisation des renseignements contenus dans la présent revue rapide.

Résumé

Introduction

Les juridictions peuvent développer des approches destinées à gérer les cas de personnes considérées comme guéries de l'infection COVID-19, et dont le test est ensuite positif. Bien que les données probantes relatives à l'immunité et au potentiel de réinfection soient encore émergentes, les juridictions peuvent chercher à établir des politiques et des directives permettant de traiter cette question.

Cette revue rapide a été produite afin de soutenir la réponse des décideurs du domaine de la santé publique face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Cette revue vise à recenser, évaluer et résumer les nouvelles données de recherche afin de soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes.

Cette revue rapide comprend les données probantes disponibles au 27 mai 2020.

Dans cette revue rapide, nous fournissons les données probantes les plus récentes permettant de répondre à la question : **Comment les juridictions concernées ont-elles traité les cas antérieurement positifs de COVID-19, dans le contexte de la réexposition/réinfection?**

Points clés

- Pas beaucoup de juridictions ont mentionné des approches politiques relatives aux cas antérieurement positifs considérés comme guéris et qui sont ensuite testés positifs.
- Les données de la Corée du Sud indiquent que les cas « à nouveau positifs » n'ont entraîné aucune transmission de l'infection. Cela laisse penser que ces cas ne reflètent pas un état « positif », mais sont plutôt le résultat d'un faux négatif antérieur. En tant que politique, ces approches ne traitent pas les cas « à nouveau positifs » comme des réinfections et considèrent que ces cas sont sortis de l'isolement.
- D'autres juridictions notent qu'il n'existe actuellement aucune donnée probante relative à la réinfection et n'ont pas élaboré de politique permettant de gérer la réinfection potentielle des cas antérieurement positifs.
- Le concept de « passeport d'immunité », qui pourrait certifier l'infection antérieure et l'immunité actuelle, est à l'étude, mais aucune juridiction n'a élaboré de politique s'orientant dans cette direction. Étant donné qu'il n'existe actuellement aucune donnée probante démontrant que les personnes guéries de la COVID-19 qui présentent des anticorps sont protégées contre une deuxième infection, l'hypothèse implicite du passeport d'immunité n'est pas soutenue.

Aperçu des données probantes et des lacunes en matière de connaissances

- Il existe très peu d'exemples de politiques dans ce domaine. Il convient que cette revue soit mise à jour à mesure que de nouvelles données probantes en matière de potentiel de réinfection et de transmission ultérieure sont publiées, et dès que les juridictions pourront commencer à élaborer des documents de politique et d'orientation.

Méthodologie

Question de recherche

Comment les juridictions concernées ont-elles traité les cas antérieurement positifs de COVID-19, dans le contexte de la réexposition/réinfection?

Recherche

En mai 2020, les sites web gouvernementaux et de santé publique suivants ont été consultés :

- [Organisation mondiale de la santé](#)
- [European Centre for Disease Prevention and Control](#)
- [United Kingdom Government](#)
- [Centers for Disease Control and Prevention](#)
- [New York State Department of Health](#)
- [Texas Department of State Health Services](#)
- [Korean Centres for Disease Control and Prevention](#)
- [Seoul National University](#)
- [Federal Ministry of Health](#) (Allemagne)
- [The State Council: The People's Republic of China](#)
- [National Health Commission of the People's Republic of China](#)
- [Servizio Sanitario Nazionale](#) (Italie)
- [Ministry of Health](#) (Nouvelle-Zélande)
- [Public Health Agency of Sweden](#)
- [Health Protection Scotland](#)
- [Public Health Agency](#) (Irlande du Nord)
- [The Australian Government](#)
- [Office fédéral de la santé publique](#) (Suisse)
- [The Norwegian Institute of Public Health](#)
- [Ministry of Health](#) (Singapour)
- [National Institutes of Health](#) (États-Unis)
- [Trip Medical Database](#)

Un exemplaire de la stratégie de recherche est disponible sur demande.

Critères de sélection

La recherche a d'abord porté sur les synthèses récentes et de bonne qualité. En cas d'absence de synthèse, des études uniques et la littérature grise ont été incluses. Des sources en langue anglaise, des sources évaluées par les pairs, ainsi que des sources publiées avant impression et préalablement à l'évaluation par les pairs, ont été incluses. Des documents d'orientation, des politiques juridictionnelles et des avis d'experts ont été inclus, car jugés pertinents dans le cadre de la question traitée.

Extraction et synthèse des données

Les données relatives à la méthodologie de l'étude, au contexte, au lieu, aux caractéristiques de la population, aux interventions ou à l'exposition et aux résultats, ont été extraites lorsqu'elles étaient disponibles. Nous avons synthétisé les résultats de manière narrative en raison de la variation de la méthodologie et des résultats pour les études incluses.

Les données relatives à la date de diffusion, au pays et à la nature des considérations politiques ont été extraites lorsqu'elles ont été communiquées. Nous avons fourni une description narrative de la nature de la politique ou des orientations.

Ces sources n'ont pas fait l'objet d'une évaluation de la qualité, étant donné le peu de données probantes pertinentes relatives aux politiques.

Conclusions

Qualité des données probantes

Ce document comprend deux exposés scientifiques et documents d'orientation, deux avis d'experts et un site web pour un total de cinq publications incluses dans cette revue des données probantes portant sur deux sujets distincts. La qualité des données probantes incluses dans cette revue est la suivante :

		Total	Qualité des données probantes
Exposés scientifiques et documents d'orientation	Achevé	2	S/O
Avis d'experts	Achevé	2	S/O
Site web	Achevé	1	S/O

Avertissement

Compte tenu de la nécessité de rendre rapidement disponibles les nouvelles données probantes relatives à la COVID-19, de nombreuses études émergentes n'ont pas fait l'objet d'une revue par les pairs. C'est pourquoi nous recommandons d'adopter la plus grande prudence lors de l'utilisation et de l'interprétation des données probantes incluses dans cette revue rapide. Nous avons fourni un résumé de la qualité des données probantes, qu'elle soit mauvaise, moyenne ou bonne, afin de soutenir le processus de prise de décision. Dans la mesure du possible, les décisions doivent être prises à l'aide des données probantes disponibles de la plus haute qualité.

Tableau 1 : Exposés scientifiques et documents d'orientation

Titre	Date de publication	Pays	Description du document
Centres coréens de contrôle et de prévention des maladies (19 mai 2020). Findings from investigation and analysis of re-positive cases.	19 mai 2020	Corée du Sud	<p>Les centres coréens de contrôle et de prévention des maladies (KCDC) géraient auparavant les cas qui se révélaient positifs après la sortie de l'isolement de la même manière qu'ils gèrent les cas confirmés. La surveillance des contacts de ces cas « à nouveau positifs » n'a abouti à aucun nouveau cas résultant d'une exposition.</p> <p>Depuis le 19 mai 2020, le KCDC a cessé d'appliquer des protocoles de gestion des cas confirmés pour ces cas libérés, et aucun test supplémentaire n'est requis pour les cas sortis de l'isolement. Ils utilisent désormais le terme « PCR redétesté après la sortie de l'isolement » à la place de « à nouveau positif ».</p>
Organisation mondiale de la santé. (24 avril 2020). "Immunity Passports" in the context of COVID-19.	24 avril 2020	International	<p>L'OMS rapporte que certaines juridictions envisagent la possibilité d'utiliser la détection d'anticorps contre le virus à l'origine de la COVID-19 comme base d'un « passeport d'immunité », en supposant que ces anticorps offrent une protection contre la réinfection.</p> <p>L'OMS conclut qu'il n'existe actuellement aucune donnée probante démontrant que les personnes guéries de la COVID-19 qui présentent des anticorps sont protégées contre une deuxième infection. Par conséquent, il n'est pas possible de garantir la précision d'un « passeport d'immunité » qui pourrait augmenter les risques de transmission.</p>

Veillez noter que tous les renseignements ne sont pas accessibles dans les deux langues officielles, parce que la source de l'information n'est pas nécessairement assujettie à la Loi sur les langues officielles.

Tableau 2 : Avis d'experts

Titre	Date de publication	Pays	Description du document
Phelan, A.L. (2020). COVID-19 Immunity Passports and Vaccination Certificates: Scientific, Equitable, and Legal Challenges. <i>Lancet</i> , 395(10237), 1595-1598.	23 mai 2020	États-Unis	Plusieurs juridictions (notamment le Chili, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis) ont fait part de leur intérêt pour les « passeports d'immunité » qui certifient qu'une personne a été infectée et qu'elle est prétendument immunisée contre le SRAS-CoV-2. Citant l'OMS (24 avril 2020 cité ci-dessus), l'auteur mentionne que l'immunité contre une nouvelle infection chez l'homme en cas de présence d'anticorps détectables contre le CoV-2 du SRAS n'a pas encore été établie, et que si c'est le cas, la quantité d'anticorps nécessaire pour la protection ou la durée d'une telle immunité restent inconnues. Ainsi, un « passeport d'immunité » ne peut être étayé par des données probantes actuelles.
Institut ECRI. (13 avril 2020). Prudent use of SARS-CoV-2 antibody testing: Avoiding false assumptions.	13 avril 2020	International	L'ECRI conclut qu'à l'heure actuelle, les résultats des tests d'anticorps ne devraient pas servir de base à des décisions politiques, étant donné le caractère limité et émergent de la compréhension des tests d'anticorps et de la manière dont les résultats peuvent être appliqués.

Veillez noter que tous les renseignements ne sont pas accessibles dans les deux langues officielles, parce que la source de l'information n'est pas nécessairement assujettie à la Loi sur les langues officielles.

Tableau 3 : Sites web

Titre	Date de publication	Pays	Description du document
Centres de contrôle et de prévention des maladies. (24 mai 2020). Coronavirus Disease 2019 (COVID-19): Frequently Asked Questions.	24 mai 2020	États-Unis	Le CDC n'a pas établi de politique concernant les cas de réinfection, étant donné le manque de données probantes liées à la réinfection par COVID-19.

Veillez noter que tous les renseignements ne sont pas accessibles dans les deux langues officielles, parce que la source de l'information n'est pas nécessairement assujettie à la Loi sur les langues officielles.

Références

Centres de contrôle et de prévention des maladies. (24 mai 2020). [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\): Frequently Asked Questions.](#)

Institut ECRI. (13 avril 2020). [Prudent use of SARS-CoV-2 antibody testing: Avoiding false assumptions.](#)

Centres coréens de contrôle et de prévention des maladies (15 avril 2020). [Findings from investigation and analysis of re-positive cases.](#)

Phelan, A.L. (2020). [COVID-19 Immunity Passports and Vaccination Certificates: Scientific, Equitable, and Legal Challenges.](#) Lancet, 395(10237), 1595-1598.

Organisation mondiale de la santé. (24 avril 2020). ["Immunity Passports" in the context of COVID-19.](#)